

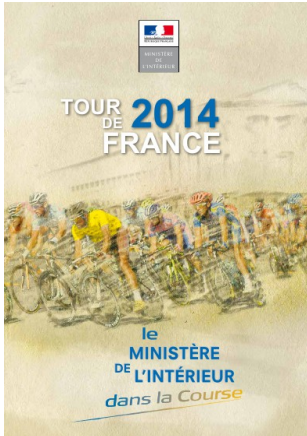


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le 11 juillet 2014



LE TOUR DE FRANCE 2014 dans les HAUTES-PYRENEES



Le département des Hautes-Pyrénées accueillera 4 étapes du **101ème tour de France cycliste** :

- le mardi 22 juillet : 16ème étape : Carcassonne-Bagnères de Luchon
- le mercredi 23 juillet : 17ème étape : Saint-Gaudens – Saint-Lary Pla d'Adet
- le jeudi 24 juillet : 18ème étape : Pau-Hautacam
- le vendredi 25 juillet : 19ème étape : Maubourguet-Pays du Val d'Adour

Pour le détail des parcours et des communes traversées, rendez-vous sur le site officiel du *Tour de France* à l'adresse suivante : <http://www.letour.fr/le-tour/2014/fr/parcours-general.html>

IMPLICATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés afin que la traversée du Tour de France dans le département des Hautes-Pyrénées se déroule dans d'excellentes conditions.

Plus **d'un millier d'agents de l'État et du Conseil Général** est mobilisé (préfecture, gendarmes locaux et renforts nationaux, services de secours, direction des routes...) au titre de la sécurité, du secours, du balisage et de la privatisation des itinéraires. Une cellule de veille sera activée en préfecture et réunit des responsables de chaque service concerné.

Pour plus d'informations sur l'implication de ces hommes et femmes qui participent au **bon déroulement du Tour**, vous pouvez consulter en pièces jointes :

- **le dossier de presse** : « *Le Ministère de l'Intérieur dans la course* » (PJ1)

Le ministère de l'Intérieur est un partenaire majeur du Tour de France. Il intervient dans des domaines permettant à cette épreuve mondialement connue de se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité pour tous : autorisation administrative, coordination et mobilisation des services de l'État et des collectivités locales, missions de sécurité.

- et la brochure : « **La gendarmerie nationale, en charge de la sécurité du tour depuis 1903. 1092 gendarmes déployés sur les routes du département.** » (PJ 2)

RESTRICTIONS DE CIRCULATIONS- CONDITIONS DE PASSAGE DU TOUR DANS LE DEPARTEMENT

- L'attention des usagers de la route et des spectateurs est appelée sur **les restrictions de circulation et de stationnement** prononcées à cette occasion par les autorités compétentes : Président du conseil général et Maires, pour faciliter le passage de ces épreuves sportives.

L'affluence de spectateurs sur la route du tour et la fermeture d'axes routiers entraînent d'inévitables difficultés de circulation.

Informez-vous sur les itinéraires conseillés auprès des services du Conseil Général.

- De manière générale, **il est interdit à tous les véhicules d'utiliser les voies empruntées par le Tour de France 1 heure avant le passage de la caravane publicitaire et jusqu'à 30 minutes après le passage du véhicule de la gendarmerie nationale, surmonté du panneau « Fin de course » lui-même précédé par la voiture balai.**

Seuls les véhicules dont les conducteurs justifieront d'une urgence particulière (activité médicale, services publics, services d'incendie et de secours) pourront être autorisés à emprunter les voies interdites, sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la gendarmerie. **Il est recommandé aux autres professionnels d'anticiper leur déplacement et si possible de les reporter.**

Pour plus d'information sur les conditions de passage du tour (interdiction du stationnement du public et des véhicules dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux, interdiction du survol du Tour par des aéronefs téléportés...), vous pouvez consulter l'arrêté du Préfet des Hautes-Pyrénées en pièce jointe (PJ3)

CONSIGNES DE SECURITE

Avant, pendant et après le passage du Tour, le respect de règles simples permet à chacun de vivre l'événement en toute sécurité.

En attendant le passage des coureurs

- Faites attention aux véhicules organisateurs. La route du Tour est fermée à la circulation du public, néanmoins des véhicules accrédités par le Tour de France l'empruntent. Les spectateurs risquent d'être surpris par des voitures isolées qui précèdent, traversent ou suivent la caravane publicitaire, souvent à vive allure.

- Soyez extrêmement vigilants, particulièrement sur les routes sans trottoir. Ne laissez pas les enfants sans surveillance, évitez les jeux de balle ou de ballon. Face à une route apparemment déserte, ils peuvent être tentés de traverser seuls...

- Hydratez-vous en cas de forte chaleur et, surtout, hydratez les enfants en bas âge. Il est recommandé de prendre des boissons rafraîchissantes non alcoolisées, des chapeaux, de la crème solaire protectrice...

Lors du passage de la caravane et des coureurs

- Restez derrière les barrières de sécurité s'il y en a.
- Respectez les consignes données par les policiers, les gendarmes et les signaleurs.
- Surveillez vos enfants et tenez-les par la main.
- Soyez extrêmement prudent lorsque vous ramassez par terre des cadeaux distribués par la caravane publicitaire.
- Tenez vos animaux domestiques en laisse et loin du bord de la route.
- Écartez-vous le plus possible de la chaussée. Les accotements non stabilisés ou le ras du trottoir peuvent être utilisés par les coureurs.
- Ne changez pas d'emplacement au dernier moment.
- **Ne gênez pas les coureurs.**

« L'ÉTAPE DU TOUR »



« L'étape du tour » propose, chaque année, aux cyclistes amateurs de se tester sur le parcours d'une des étapes de montagne au programme du Tour de France. **Elle emprunte, pour sa 22ème édition, le dimanche 20 juillet l'itinéraire de la 18ème étape : Pau-Hautacam.**

Pour plus d'informations sur la course (parcours, itinéraire horaires), rendez-vous à l'adresse suivante : www.letapedutour.com

Environ 15 000 cyclistes sont attendus. **Les consignes de sécurité et de bon sens exposés ci-dessus s'appliquent également pour cette course qui attire, chaque année, toujours plus de spectateurs.**

Un arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées (**PJ4**) fixe les conditions de passage de la course cycliste. **Il y est notamment indiqué que la circulation, l'arrêt et le stationnement sur les voies empruntées par l'Étape du Tour 2014 sont interdits à tous les véhicules** autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation, **depuis 30 minutes avant le passage de l'homme de tête tel que prévu par l'horaire officiel de la course et jusqu'à 15 minutes après le passage du véhicule de la gendarmerie nationale surmonté du panneau « Fin de course », lui-même précédé par la voiture balai.**

Comme pour le Tour de France, l'attention des usagers de la route et des spectateurs est appelée sur **les restrictions de circulation et de stationnement** prononcées à cette occasion par les autorités compétentes : Président du conseil général et Maires, pour faciliter le passage de cette épreuve sportive.